

30



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le jeudi 4 mai 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 4 mai 2006

13 h

Prière.

L'hon. M. Green dépose sur le bureau de la Chambre une lettre en date du 13 octobre 2005 adressée à l'hon. E. Robichaud par Édouard Maltais, président du conseil de l'Association des soins de santé du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, moyennant le consentement unanime, la troisième lecture du projet de loi 57 sera ordonnée. Il ajoute que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique.

Conformément à l'article 77 du Règlement, il est unanimement convenu de révoquer l'ordre portant renvoi du projet de loi 57 au Comité plénier et d'ordonner que ce projet de loi soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est en conséquence lu une troisième fois le projet de loi suivant :

57, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Conformément à l'avis de motion 59, M. Stiles, appuyé par M. Betts, propose ce qui suit :

attendu que plus de 2 000 braves hommes et femmes du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs au Canada sont déployés en Afghanistan ;

attendu que nos Forces armées canadiennes continuent à faire progresser la démocratie, la liberté et les droits fondamentaux de la personne dans une région déstabilisée de notre monde ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent l'importance du rôle du Canada dans la reconstruction de l'Afghanistan, à mesure que ce pays continue de s'acheminer vers la stabilité, la démocratie et l'autosuffisance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exprime son appui aux efforts exceptionnels soutenus par les membres des Forces armées canadiennes déployés en Afghanistan et ailleurs dans le monde.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Betts, autre vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat se termine. La motion 59, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.